

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 -SESSION 1-

**Etablissement : Ecole d'Ingénierie Abulcasis**

**Filière : INGENIEUR GENIE DES PROCÉDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE**

**Semestre : S5**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **5** de La Faculté Abulcasis **Ecole d'Ingénierie Abulcasis** qui auront lieu du **08 au 30 janvier 2024** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-2
- Entrée : SUD
- Zone : Zone EIA
- Emplacement : 4

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ARDIF Chaimaa
- N° d'inscription : INS-EIA00018790/2023
- CIN/Passeport : Q347005

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module  | Date Examen | Heure début |
|-------|---|-------------|-------------|
| 1     | Process System Engineering                        | 08/01/2024  | 08H30       |
| 2     | Optimisation des Systèmes                         | 10/01/2024  | 08H30       |
| 3     | Conception & Dimensionnement d'une Usine          | 13/01/2024  | 08H30       |
| 4     | Maitrise Statistique des Procédés Pharmaceutiques | 16/01/2024  | 08H30       |
| 5     | Procédés Biotechnologiques                        | 18/01/2024  | 08H30       |
| 6     | Hygiène, Sécurité & Environnement (HSE)           | 20/01/2024  | 08H30       |
| 7     | Ressources Humaines & Création d'Entreprise       | 23/01/2024  | 08H30       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens